

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 7 décembre 2023

Le sept décembre deux mille vingt-trois à 19 h 30, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de LANTENOT, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (45 jusqu'à 20 h 00 puis 46)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI, Patrick GOUX, Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, David BALAUD, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Mickaël MUHLEMATTER (à partir de 20 h 00) Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSE, Sophie TARAN, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN. Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (3)

Jean-Pierre GASNET à Francis THOMAS, Hervé LE CAIN à Gérard COULIN, Marie-Pierre DUPRE à Victor COULIN.

Absents excusés (2) :

Laurence BAUMONT, Jean DESMARTIN.

Absents (2 jusqu'à 20 h 00 puis 1)

Edith LUCIEN, Mickaël MUHLEMATTER (jusqu'à 20 h 00)

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2023-118 - Tarifs Péricolaires et extrascolaires – actualisation à compter du 1er janvier 2024

Afin de tenir compte de l'évolution significative des coûts de fonctionnement de l'accueil périscolaire et extrascolaire, il y lieu d'actualiser les tarifs périscolaires et extrascolaires.

Le Président propose au conseil communautaire d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Tarifs accueil périscolaire

TARIFS POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT :

-	QUOTIENT	Accueil matin 7h30 - 8h30	Accueil midi avec repas 11h30 - 13h30	Accueil midi sans repas 11h30 - 12h30	Accueil soir 16h30 - 17h30	Accueil soir 17h30 - 18h30
T 1	QF<680	1.55 €	5.80 €	1.55 €	1.70 €	1.55 €
T 2	681<QF<1100	1.70 €	6.10 €	1.70 €	1.80 €	1.70 €
T 3	1101<QF<1500	1.80 €	6.30 €	1.80 €	1.90 €	1.80 €
T 4	QF>1501	1.95 €	6.60 €	1.95 €	2.00 €	1.95 €

TARIFS POUR LES HABITANTS HORS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT :

-	QUOTIENT	Accueil matin 7h30 - 8h30	Accueil midi avec repas 11h30 - 13h30 (2h00 + Repas)	Accueil midi sans repas 11h30 - 12h30	Accueil soir 16h30 - 17h30	Accueil soir 17h30 - 18h30
T 1	QF<680	1.80 €	7.30 €	1.80 €	1.90 €	1.80 €
T 2	681<QF<1100	1.90 €	7.50 €	1.90 €	2.00 €	1.90 €
T 3	1101<QF<1500	2.00 €	7.70 €	2.00 €	2.15 €	2.00 €
T 4	QF>1501	2.15 €	8.00 €	2.15 €	2.30 €	2.15 €

Tarifs accueil extrascolaire
TARIFS POUR LES HABITANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT :

-	QUOTIENT	Accueil Relais 7h30 - 8h30 ----- 17h30 - 18h30	1/2 journée sans repas 8h30 - 12h30 ou 13h30 - 17h30	Journée sans repas 8h30 - 12h30 puis 13h30 - 17h30	1/2 journée avec repas 8h30 - 12h30 + repas ou repas + 13h30 - 17h30	Journée avec repas 8h30 - 17h30
T 1	QF<680	1.55 €	5.20 €	10.20 €	9.40 €	14.40 €
T 2	681<QF<1100	1.70 €	5.30 €	10.40 €	9.50 €	14.70 €
T 3	1101<QF<1500	1.80 €	5.40 €	10.60 €	9.60 €	14.90 €
T 4	QF>1501	1.95 €	5.60 €	11.00 €	9.75 €	15.15 €

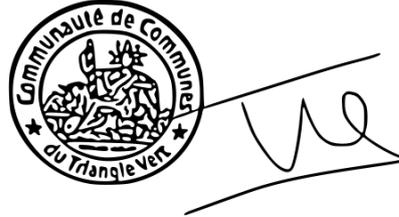
TARIFS POUR LES HABITANTS HORS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT :

-	QUOTIENT	Accueil Relais 7h30 - 8h30 ----- 17h30 - 18h30	1/2 journée sans repas 8h30 - 12h30 ou 13h30 - 17h30	Journée sans repas 8h30 - 12h30 puis 13h30 - 17h30	1/2 journée avec repas 8h30 - 12h30 + repas ou repas + 13h30 - 17h30	Journée avec repas 8h30 - 17h30
T 1	QF<680	1.80 €	7.20 €	14.40 €	10.90 €	19.90 €
T 2	681<QF<1100	1.90 €	7.60 €	15.20 €	11.30 €	20.80 €
T 3	1101<QF<1500	2.05 €	8.20 €	16.40 €	11.90 €	22.15 €
T 4	QF>1501	2.15 €	8.60 €	17.20 €	12.30 €	23.05 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve ces tarifs actualisés qui seront applicable à compter du 1^{er} janvier 2024, par :

POUR	44	
CONTRE	1	Reynald GUYOT
ABSTENTIONS	4	Jean-Marie BRINGOUT, Hervé LE CAIN, Jean DESMARTIN, Gérard COULIN

Fait à SAULX, le 7 décembre 2023
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état